

Témoignages publics et représentations culturelles de femmes judiciairisées

Maria Nengeh Mensah
Professeure, École de travail social, UQAM
Membre du CREMIS

Caroline Keisha Foray
Étudiante au doctorat en travail social, Université de Montréal

Catherine Chesnay
Professeure, École de travail social, UQAM
Membre du CREMIS

Laurie Fournier
Candidate au doctorat en sciences politiques, Université Concordia

Livrés à travers différents médias, les récits produits sur et par les femmes judiciairisées nous invitent à réfléchir aux expériences de l'in/justice. Que contiennent ces témoignages publics? Comment se confrontent-ils aux représentations culturelles dominantes des femmes judiciairisées?

L'expression « femmes judiciairisées » réfère à des femmes qui ont été prises en charge par le système judiciaire, à un moment donné ou un autre de leur histoire de vie, pour une courte durée ou de façon prolongée. L'expérience vécue du système judiciaire peut concerner à la fois l'interpellation, l'arrestation, les conditions de (re)mise en liberté et de probation, la peine de prison en elle-même et la vie après la sortie. À l'instar de Bellot et Sylvestre (2017), nous avons choisi d'utiliser le terme judiciairisation, car, dans le contexte québécois, il englobe à la fois la criminalisation, qui sous-entend des accusations criminelles, et les situations de démêlés avec la justice menant ou non à l'incarcération, mais qui les rendent objet d'intervention de la part du système de justice pénale. La judiciairisation des problèmes sociaux englobe donc des enjeux juridiques et pénaux, tels que l'exclusion, l'enfermement et l'invisibilisation des personnes concernées (Bellot et al., 2021; Rutland et al., 2023).

En matière de judiciairisation, les femmes sont traitées de manière spécifique. Comparées aux hommes, elles font plus souvent l'objet de procédures judiciaires pour des infractions « sans victime », généralement considérées mineures ou moins graves et non-dangereuses (Malakieh, 2020). Puis, lorsqu'on s'intéresse à elles, c'est habituellement en lien avec leur rôle traditionnel de mère de famille (Yuhén, Gabriel et Fast, 2023), comme si cet apport était leur unique potentielle contribution à la société. Nous avons étudié les récits produits sur et par ces femmes à travers la recension croisée des représentations culturelles véhiculées par les films et les téléseries de fiction, et des témoignages publics livrés dans les médias d'information par des femmes judiciairisées au Québec.

À ce jour¹, nous avons repéré plus de deux cents témoignages publics ayant circulé dans les médias québécois depuis 2010, tous livrés par des femmes judiciairisées et en prison, leurs proches, et les organismes communautaires qui les représentent. Les représentations médiatiques étudiées proviennent quant à elles d'un corpus² public et libre de droits, offrant un récit à la première personne de femmes judiciairisées qui racontent leurs expériences de la prison et demandent à être entendues, en français ou en anglais.

Ancré dans une posture de reconnaissance sociale, nous espérons que l'exposé des résultats de cette enquête documentaire permettra non seulement de partager ce qu'elles ont à dire, mais aussi de les entendre lorsqu'elles témoignent de leur situation, et de mettre en lumière leurs besoins particuliers.



Crédit: Wylkon Cardos



Crédit: Alexander Grey

DOSSIER

Représentations de la prison

Les prisons sont un monde secret et caché, largement inconnu du public. La plupart des gens ne savent pas combien de personnes sont en prison, par exemple, et pour beaucoup, le contact avec l'univers carcéral et les personnes judiciairisées ne se fera que par le biais des médias. Ces représentations culturelles contribuent ainsi à façonner les connaissances générales que nous avons des prisons et du système judiciaire.

Les représentations culturelles des femmes judiciairisées circulent dans une variété de formats dans l'espace public québécois : films, livres, vidéos, balados, etc. Pensons par exemple à ces téléseries extrêmement populaires, telles que *Unité 9* (Radio-Canada), *Orange Is The New Black* (Netflix), *Fugueuse* (TVA) et *M'entends-tu* (Télé-Québec). On découvre dans ces divers médias des récits fictifs qui misent souvent sur le sensationnel pour captiver leur public et obtenir de bonnes cotes d'écoute. La représentation dans *Unité 9* du pénitencier de L'Ange-de-la-Garde, un établissement fictif inspiré de la prison pour femmes de Joliette, en est une illustration. Les scènes de violence et d'abus sont omniprésentes à chaque épisode : scènes d'attaques physiques entre les détenues, histoires d'agressions commises sur elles par des membres du personnel, relations toxiques avec l'entourage amoureux et familial, etc.

Cette image d'un environnement agressif et menaçant renvoie à un genre cinématographique bien connu : le film de prison (Bennett, 2006; Defoy, 2011). L'histoire dans ces œuvres de fiction carcérale dépeint la prison comme un milieu de vie extrêmement violent, où les relations entre les personnes détenues sont généralement négatives, et pour qui soit la rédemption soit l'évasion de prison sont les moyens de s'extraire d'un lieu de sévices et de règlements de comptes. En ce sens, *Unité 9* ne fait pas exception, car l'émission fait ressortir la vulnérabilité des femmes judiciairisées qui évoluent dans un contexte dur, où la *loi du plus fort* est la norme.

Histoires de vies

D'autres productions ont été réalisées sous un angle plus factuel, comme des documentaires vidéos, monographies et recueil de textes (Leduc, 2012; Pool, 2017; Rioux, 2021). On pense, par exemple, au film *Double Peine* de Léa Pool, porté à l'écran en 2017. Il relate les histoires personnelles des femmes dans leurs rapports avec la police et les intervenant-es sociaux-ales, les conditions dans lesquelles elles ont été arrêtées, incarcérées ou détenues, et les obstacles qu'elles rencontrent dans leur quête d'écoute et de reconnaissance. Des projets artistiques ont également contribué, à travers des œuvres-témoignages, à relater l'histoire de vie et les expériences des femmes criminalisées, tant en dedans qu'en dehors des murs (Leduc, 2012; Rioux, 2021).

Par exemple, reprenant l'idée du rôle traditionnel de mère, *Double Peine* traite ce sujet du point de vue des enfants de mères détenues, non en tant que manque, mais plutôt en tant que ressource sociale. En choisissant quatre endroits dans le monde (Bolivie, États-Unis, Népal et Québec), Pool illustre le fait que, malgré les différences géopolitiques entre les conditions carcérales d'un pays à l'autre, le constat demeure le même : l'enfant a besoin de sa mère et veut être auprès d'elle. Cette situation dicte une attente imposante envers les femmes judiciairisées, celle de s'occuper des enfants.

Enfin, les manchettes de la presse écrite et les ondes radiophoniques sont également le théâtre de prise de paroles par les femmes judiciairisées elles-mêmes. Par exemple, à l'automne 2018, la couverture journalistique des actions pour dénoncer les conditions d'incarcération à l'établissement de détention Leclerc, une prison provinciale située à Laval, a permis de relayer des témoignages de femmes ayant été détenues dans cette prison (Dauphin-Johnson, 2018; Nadeau, 2018). Le contenu des articles se veut émouvant : le lectorat est invité à réfléchir aux expériences d'in/justice et à leurs effets sur les femmes judiciairisées et leurs proches.

DOSSIER

« Je me sens comme un déchet de la société. Personne ne mérite d'être traité comme ça, peu importe le crime commis. Nous sommes des êtres humains, après tout! »

La plupart des témoignages publics collectés dans le cadre de notre étude sont anonymes : selon les cas, les femmes utilisent un nom d'emprunt, un prénom, réel ou fictif, voire pas de nom du tout. Le recours au floutage de la voix et de l'image est courant. Quant aux témoignages où la personne est identifiée, la grande majorité est signée par les mêmes trois femmes : Geneviève Fortin, Louise Henry et Sylvie Lanthier. Il est impossible de connaître les identités et les caractéristiques personnelles plurielles de ces femmes, ces informations étant souvent omises. Nous savons que les trois « témoins » sont d'expression québécoise, âgées de 40 à 60 ans, et engagées dans des actions sociales ou militantes.

Fortin a raconté son histoire dans l'ouvrage intitulé *Des deux côtés de la prison* (Fortin et Forgues, 2014). Après 15 années de brefs séjours répétés en détention, elle y retourne plus tard comme intervenante en réinsertion sociale, et vient en aide aux femmes à leur sortie. Henry (2022) a été incarcérée dans un ancien pénitencier fédéral pour hommes, à sécurité maximale, où ont été transférées en 2016 les détenues de la Maison Tanguay. Le récit de son expérience et de celles de ses codétenues décrit les conditions de détention : « Cette histoire n'est pas facile à raconter pour moi, mais je dois dénoncer la situation que vivent les femmes à la prison Leclerc, afin que l'on prenne conscience des problèmes de droits humains qui ont cours dans cet établissement » (p. 1).

Lanthier, elle, a choisi l'expression artistique pour témoigner. Avec cinq autres ex-détenues, elle a créé une œuvre multimédia intitulée *Dénombrement : un regard sur l'incarcération au féminin* (Rioux, 2021), à propos de ce qui aide les femmes à passer le temps en prison. L'œuvre est immersive, et fait vivre au public l'impression sensorielle de l'enfermement.

« On se sent tellement seule... »

Trois thématiques se dégagent ainsi de ces témoignages publics : l'ennui, l'impact sur les proches et les conditions inhumaines de détention. Premièrement, comme nous rappelle Geneviève Fortin : « S'il y avait un show sur la vraie vie en dedans ce serait plate, vraiment plate! Il ne se passe rien, contrairement aux émissions comme *Unité 9*, où il y a toujours de l'action. » (Girard, 2015). Pour Viviane Runo (nom fictif) qui a collaboré avec *La Presse* à titre de « correspondante » depuis l'Établissement Joliette : « [Il n'y a] pas non plus de détenues qui tentent d'attraper un poulet de la cour extérieure d'*Orange Is the New Black*, la série américaine. Au pire, les femmes nourrissent les écureuils effrontés et les mouettes échappées du McDonald's non loin. Parfois, elles apprivoisent même des marmottes téméraires. Tout cela sous la menace de rapport disciplinaire. » (Runo, 2019) L'ennui s'oppose ici à la représentation spectaculaire et extrêmement violente des conditions de vie en prison, véhiculée par les fictions populaires.



Crédit: Gabe Pierce



Crédit: Isabelle David

DOSSIER

Deuxièmement, le sujet de l'impact de l'incarcération des femmes sur leur entourage familial et les personnes qui leur sont significatives, mobilise plusieurs témoignages. Par exemple, Suzanne (nom fictif), la mère d'une personne incarcérée, explique : « On ne sait jamais quand le malheur nous frappera et c'est très lourd d'en porter les conséquences. La peur, la honte, l'isolement, l'anxiété, le rejet, la colère sont tous vécus quand un de nos proches est incarcéré. On se retrouve seule face à nous même sans personne à qui parler, se confier. On se sent tellement seule... » (Suzanne, 2021)

Agissant comme les porte-paroles des liens sociaux perdus ou compliqués par la séparation, les témoignages déplacent la focale, généralement dirigée sur l'enfermement comme conséquence d'un crime ou de la nature incontrôlable des personnes détenues, vers les conséquences de l'enfermement sur les liens sociaux.

Troisièmement, les témoignages abordent les difficiles conditions de détention dans les prisons pour femmes et pour personnes migrantes. Ce faisant, les femmes déplacent l'analyse de la violence vécue du registre interpersonnel au registre institutionnel. Henry est incisive à ce sujet : « Je veux que le gouvernement bouge, qu'il fasse preuve d'humanité [...] Nous priver de liberté, c'est une chose. Nous faire vivre psychologiquement une telle descente aux enfers, c'en est une autre. Je me sens comme un déchet de la société. Personne ne mérite d'être traité comme ça, peu importe le crime commis. Nous sommes des êtres humains, après tout! » (Nadeau 2022).

La vie en prison est aussi critiquée par les femmes ayant été incarcérées avec leurs enfants. On y dénonce la surveillance accrue et le manque d'intimité. Par exemple : « Sarah, qui témoigne sous un nom d'emprunt, a poursuivi sa grossesse dans l'aile familiale du centre de surveillance de l'immigration de Laval, avec un gamin qui réagissait mal et refusait de lui obéir. "Je craignais de le discipliner, j'avais peur que les agents notent quelque chose de négatif à mon sujet", se souvient-elle. » (Gruda, 2017). Sarah ajoute : « Le seul endroit où je ne me sentais pas suivie, c'est aux toilettes! »

Le contenu de ces témoignages apporte de nouvelles informations sur les femmes judiciairisées en amplifiant leurs voix. Le témoignage public étant un récit de soi où une personne raconte son histoire individuelle dans un environnement social et technique donné, il n'est ni neutre ni spontané, mais construit par une dynamique d'interactions entre la personne qui raconte son histoire et les publics qui l'écoutent ou la reçoivent, que cette relation soit directe ou indirecte. Les publics sont ainsi invités, comme auditoires socialement situés, à s'investir dans un travail d'écoute et à développer de l'empathie ou un sentiment de solidarité (Mensah, 2017). En plus d'avoir un effet thérapeutique pour les femmes qui livrent un témoignage, celui-ci comporte donc un immense potentiel de changement social : il s'agit d'une parole ressource importante pour mieux les connaître et, ultimement, les reconnaître.

In/justice testimoniale

En somme, les récits produits sur et par les femmes judiciairisées nous invitent à réfléchir aux expériences de l'in/justice. Les témoignages publics complètent, interrogent et, parfois, contredisent les représentations culturelles dominantes. Paradoxalement, bien que ces récits soient présents dans l'espace public, cela ne signifie pas qu'ils soient compris, ni que les femmes judiciairisées soient socialement reconnues comme porteuses d'une parole crédible.

Comme le souligne Miranda Fricker (2007), l'injustice épistémique se manifeste par le manque de crédibilité associée à un témoignage — l'injustice testimoniale — et par le manque de ressources culturelles pour le comprendre — l'injustice herméneutique. Ici, l'injustice concerne l'attention sociale portée envers leurs histoires sur l'ennui, par exemple, ou sur les effets de la prison et les conditions inhumaines de l'incarcération. Sommes-nous en mesure de voir au-delà des images populaires en matière d'enfermement et de justice faite aux femmes? Leur accordons-nous de la crédibilité?

D'une part, l'injustice testimoniale expliquerait que l'on ne reconnaisse pas leur perspective située et critique. La judiciarisation assigne aux femmes une identité sociale souillée et indélébile, celle de la criminelle, perçue comme violente et nécessitant d'être placée à l'écart derrière les barreaux. D'autres études ont montré que les femmes judiciairisées sont systématiquement dépeintes comme folles et dangereuses dans les médias (Comack et Brickey, 2007), qui tendent à effacer les signes de la violence structurelle dont elles ont été victimes (Kilty et Frigon, 2016). Les représentations populaires de la prison peuvent

également favoriser l'adhésion au populisme pénal ou autoritaire (Dumont, 2011; Hall et al., 1978), qui perçoit que le crime est hors de contrôle et que les délinquantes ont ce qu'elles méritent. Dans cet ordre d'idées, on peut comprendre que les informations relatées par les femmes judiciairisées, lorsqu'elles témoignent de leurs situations, ne sont peut-être pas entendues.

D'autre part, les ressources culturelles dont on dispose pour comprendre l'expérience de la prison par les femmes judiciairisées logent en grande partie dans des représentations sensationnalistes et déconnectées du vécu. Cette injustice herméneutique est accentuée par le fait que, la plupart du temps, on ne connaît pas grand-chose de l'identité des femmes judiciairisées qui témoignent publiquement pour des raisons liées à la stigmatisation ou par peur de représailles.

En revanche, la mise en récit de soi dans un forum public produit un nouveau discours, une nouvelle ressource. Oui, souvent elles sont des mères, mais elles sont seules, écartées du monde et maltraitées. Ces quelques ressources interprétatives que certaines femmes nous offrent, en osant prendre le risque de nommer publiquement ce qu'elles ont vu, entendu et ressenti, sont de précieux outils de lutte contre un déficit d'attention collective. Saisissons-les.

Notes

1. La recherche intitulée « Les pratiques du témoignage des femmes judiciairisées », financée par le CRSH, est toujours en cours.
2. La cueillette des données issues des médias s'est réalisée par association de mots-clés dans Eureka, Vidéographe, ONF et sur Internet. Les contenus retenus pour l'étude datent d'après 2010.

Crédit: Tamer Arfali



Références

- Bellot, C. et M.-E. Sylvestre. (2017). La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté. *Revue générale de droit*, 47(hors-série), 11-44. <https://doi.org/10.7202/1040516ar>
- Bennett, J. (2006). The Good, the Bad, the Ugly: The Media in Prison Films. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 45(2), 97-115.
- Comack, E. et S. Brickley. (2007). Constituting the Violence of Criminalized Women. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 49(1), 1-36. <http://doi.org/10.3138/5523-4873-1386-5453>
- Dauphin-Johnson, G. (2018, 22 juin). Les conditions de détention à l'établissement Leclerc doivent être connues du public. *Le Devoir*.
- Defoy, S. (2011). Les films de prison : la loi du plus fort. *Ciné-Bulles*, 29(1), 57-59. <https://id.erudit.org/iderudit/61052ac>
- Dumont, Hélène. (2011). « Chronique canadienne - Une décennie de populisme pénal et de contre-réformes en matière punitive au Canada », *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 1(1), 239-252.
- Fortin, G. et M. Forgues. (2014). *Des deux côtés de la prison*. Parfum d'encre.
- Fricker, M. (2007). *Epistemic Injustice: Ethics and the Power of Knowing*. Oxford University Press.
- Girard, T. (2015, 23 novembre). Entrevue avec Geneviève Fortin, co-auteure du livre *Des deux côtés de la prison*. *La Bible urbaine*.
- Gruda, A. (2017, 13 juin). Quand le Canada emprisonne les migrants et leurs enfants. *La Presse*.
- Hall, S., Critcher, C., Jefferson, T., Clarke, J. et B. Roberts. (1978) *Policing the Crisis: Mugging, The State, And Law and Order*. MacMillan Press, 425 p.
- Henry, L. (2022). *Délivrez-nous de la prison Leclerc! Écosociétés*, 136 pages.
- Kilty, J. M. et S. Frigon. (2016). *The Enigma of a Violent Woman: A Critical Examination of the Case of Karla Homolka*. Routledge.
- Leduc, V. (2012). L'art communautaire, un espace pour construire la reconnaissance sociale des femmes criminalisées au Québec? *Nouvelles pratiques sociales*, 24(2), 168-184. <https://doi.org/10.7202/1016354ar>
- Malakieh, J. (2020). Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes et les jeunes au Canada, 2018-2019. Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités.
- Mensah, M.N. (dir.). (2017). *Le témoignage sexuel et intime, un levier de changement social?* Presses de l'Université du Québec.
- Nadeau, J.-F. (2018, 5 décembre). Mauvaises conditions de détention des femmes à la prison Leclerc. *Le Devoir*.
- Nadeau, J.-F. (2022, 6 mai). En prison, la descente aux enfers. *Le Devoir*.
- Pool, L. (réalisatrice). (2017). *Double peine* [film documentaire]. Cinémaginaire.
- Rioux, C. (2021, 13 octobre). *Dénombrement*, une exposition immersive pour vivre l'incarcération au féminin. *Le Devoir*.
- Runo, V. (2019, 3 novembre). La prison : mythe et réalités. *Le Devoir*.
- Suzanne (nom fictif). (2021, 21 juillet). Unité 9. Proche des personnes incarcérées. *Alter Justice*.
- Yuhén, F., Gabriel, W. et Fast, E. (2023). *Vers une guérison : collective (re)connaître les expériences des femmes autochtones en prison provinciale au Québec*. Rapport de recherche. <http://collective-healing.net/accueil.php>



Crédit: Wesley Pacifico

DOSSIER